

Questions orales

été créés dans la fabrication grâce aux concessions fiscales de deux ans du gouvernement fédéral . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis certain que le député peut poser sa question sans parler de ces documents. Le député peut poser une question directement au ministre sans citer les documents comme il le fait.

M. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Avec plaisir. Le ministre a-t-il dit à la Chambre que 111,000 nouveaux emplois ont été créés au Canada l'an dernier en raison des concessions accordées par le gouvernement fédéral aux entreprises?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai dit que l'an dernier, en 1973, il y a eu 111,000 nouveaux emplois dans la fabrication; cela représente une augmentation de 8,000, soit davantage qu'au cours des six années précédentes mises ensemble.

M. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Étant donné que d'après sa réponse le ministre n'attribue pas cette augmentation uniquement aux concessions faites aux sociétés dans le budget de l'an dernier, puis-je lui demander quelles mesures il compte prendre pour que la Fédération nationale libérale rectifie son interprétation?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait, j'en suis sûr, qu'une question posée de cette façon est irrecevable.

* * *

LES AÉROPORTS

PICKERING—DEMANDE D'INCLUSION DANS LE MANDAT DES ENQUÊTEURS DE TOUS LES MOTIFS DE LA DÉCISION

M. Ron Atkey (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que l'enquête relative à l'aéroport de Pickering a été, tel que prévu, une supercherie par suite du mandat très restreint imposé par le gouvernement, le ministre envisage-t-il à cette date tardive de modifier le mandat afin de permettre une enquête complète et réelle sur tous les faits qui ont entraîné la prise initiale de la décision et non seulement les nouvelles preuves, permettant ainsi aux résidents de la région de Toronto d'exprimer leur avis?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la réponse est non.

M. Atkey: Maintenant que le parti libéral de l'Ontario a pris la décision judiciaire de s'opposer à l'aéroport de Pickering, est-ce que le gouvernement fédéral, à qui incombe constitutionnellement la responsabilité ultime de prendre les décisions relatives aux aéroports . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous avons presque terminé la période de questions. Je ferai remarquer aux députés qu'ils n'améliorent pas la situation en posant des questions de ce genre. Le député peut obtenir des renseignements, qui seront peut-être très importants et pertinents, en posant directement sa question. Je vais lui donner parole dans ce but.

[M. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo).]

M. Atkey: Compte tenu des renseignements que je viens de donner au ministre, je me demande si son parti et si lui-même seraient d'accord pour suivre les conseils de leurs propres partisans et annuler ce projet très coûteux et superflu?

● (1450)

M. Marchand (Langelier): Nous avons écouté nos propres députés, monsieur l'Orateur, parce que nous avons pris toutes nos mesures à la suite des pressions exercées par nos députés de la région de Toronto.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Oh, vous n'écoutez personne d'autre. Vous vous êtes vraiment mis les pieds dans les plats.

M. Marchand (Langelier): Je ne veux pas politiquer.

M. Hees: Regardez la physionomie de Pierre.

M. Marchand (Langelier): Oh, allez, fermez-vous maintenant.

M. Hees: Regardez-la.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre pourrait terminer sa réponse s'il le désire, mais nous approchons de la fin de la période des questions.

M. Marchand (Langelier): L'enquête a été instituée parce que nous avions des doutes. Je crois qu'il est normal d'attendre d'avoir la recommandation des enquêteurs. Si nous parlons de l'attitude des libéraux à Toronto, j'aimerais connaître celle du gouvernement provincial.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES CÉRÉALES

DEMANDE DE COMMERCIALISATION DES GRAINS FOURRAGERS PAR LA COMMISSION DU BLÉ

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice qui est chargé de la Commission canadienne du blé. Comme des milliers d'agriculteurs des Prairies sont très mécontents et s'opposent aux changements qu'on entend apporter à la commercialisation des grains de provende, le ministre reconsidérera-t-il sa position et assurera-t-il à la Chambre et aux agriculteurs que les grains de provende seront commercialisés par l'entremise de la Commission du blé et seulement de la Commission du blé?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, les agriculteurs ont très favorablement accueilli les principes fondamentaux qui sous-tendent les propositions concernant les grains de provende, à savoir que nous établissons un prix semblable pour tout le pays et donc que nous assurons la liberté de mouvement et de commerce dans le cadre d'un marché unique. Le gouvernement étudie les réactions et les commentaires à l'égard des propositions que nous avons fait connaître le 3 août comme solution à long terme de la situation des grains de provende. Nous entendons prendre incessamment une décision définitive à ce sujet et annoncer en même temps les détails des propositions pour l'avenir.